

13 fév 2004 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 13 février 2004](#)

Traité sur l'Antarctique

Sur proposition de Mme Freya Van den Bossche, Ministre de l'Environnement, de la Protection de la consommation et du Développement durable, et de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant exécution du Protocole au Traité sur l'Antarctique (*) relatif à la protection de l'environnement.

Sur proposition de Mme Freya Van den Bossche, Ministre de l'Environnement, de la Protection de la consommation et du Développement durable, et de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant exécution du Protocole au Traité sur l'Antarctique (*) relatif à la protection de l'environnement.

Cet avant-projet est destiné à contribuer à la protection globale de l'environnement en Antarctique et des écosystèmes dépendants et associés ainsi qu'au maintien de l'Antarctique comme réserve naturelle, consacrée à la paix et à la science.(*) Traité signé à Washington le 1er décembre 1959.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe